



Pension alimentaire pour mon fils de 14 ans

Par Visiteur

Bonjour,voilà j ai eu un fils avec une femme il y a 14ans,trÃ©s peu de nouvelles,pui un jour un message recu par l intermediaire de facebook!je repond le contacte se noue,je revois l enfant mon fils,tout ce passe bien,jusqu a mon erreur l avoir reconnue(pourquoi erreur)car apres la mÃ©re c est ruÃ©e sur moi me menacant que je si je ne quittais pas mon amie actuelle avec qui je suis heureux elle me detruirais,puis plus aucune nouvelle l enfant change de numero de portable et cet semaine je recois un courrier comme quoi elle va saisir le jaf pour reclamÃ© une pension(la c est pas anormal)mais me dis qu elle va me laminer,son unique but etant de me detruire je suis sous anti depresseur(envie de me donner la mort)car je ne souhaite pas qu elle detruise ma vie.ai je des droits devant le jaf ou comme elle me dis il va me plomber!!!mon ami touche le rsa on vie comme on peu mais la elle me harcÃ©le alors qu elle ma ignorÃ© et retrouvÃ© vraiment par hasard.et maintenant me dis il temps pour moi de payer quelle dois etre ma reaction doi je avoir recourt a un avocat?a t elle tout les droits j ai vraiment le sentiment de m etre fait piegÃ© elle se sert de l enfant pour se venger et je trouve cela terrible et effrayant.

dans l attente de vote reponse

je vous prie d agrÃ©e mes sincÃ©res salutations distinguÃ©es

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Si cela peut vous rassurer, le montant de la pension alimentaire va être fixé en fonction de vos revenus, de ceux de la mère et des besoins de l'enfant.

Par ailleurs, vous avez le droit et même le devoir devant le JAf de faire part de l'attitude de cette personne avec qui vous n'avez plus eu de contact avant la naissance de l'enfant.

Est ce que vous aviez reconnu l'enfant à sa naissance ou récemment?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

j ai reconnu l enfant le 08juin 2010,et le 17juin je recois un courrier de sa part,ou elle me demande de prendre l enfant un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires,hors cet enfant je ne l ai revu que debut mai 2010,soit pres de 13ans plus tard!puis plus aucune nouvelle et a nouveau un courrier ou elle me reclame directement une pension qu elle estime a 100/150euros par moi!devant mon refu sur une tel pratique elle m a repondu (j ai conservé le mail)"je vais te laminer"ou es le bien fondé de sa requette dans ce genre de phrase,elle fait ça pour me detruire et detruire mon couple. le jaf,va t il laissé passé une tel attitude ou me "condané"sans etat d ame comme elle me dis.

dans l attente de votre réponse

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que vous avez reconnu cet enfant vous êtes légalement le père et de ce fait vous avez des droits mais également des devoirs envers lui.

De ce fait oui la mère peut vous solliciter pour le versement d'une pension alimentaire. La somme réclamée est le minimum en matière de pension alimentaire. De ce fait soit vous acceptez soit vous la laissez saisir le juge lequel fixera nécessairement une pension.

Quant au fait de prendre l'enfant vous n'avez aucune obligation. Même si le juge fixe un droit de garde et d'hébergement vous n'avez pas l'obligation d'exercer ce droit.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement